

L'an deux mille vingt cinq

Le : 02 octobre 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2025

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur Patrice CHAUVET, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Brigitte SIMONNEAU, Madame Déborah CORNILLOT, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David BARLET, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Muriel COTTIER, Madame Aurore BOUHIER, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Florent ALVAREZ ;

PROCURATIONS : Monsieur Olivier TERRAZ à Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Cyril CHAUVET à Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Elodie HAMELIN à Monsieur François POIRSON ; Monsieur Jacques MIGOZZI à Madame Sylvie DEBIAIS ;

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Chloé RESTOUEIX, Monsieur David FRETILLE, Monsieur Ludovic DELHOUME, Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Denis AGNESE ;

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

DÉLIBÉRATION 2025-12-14 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA HAUTE-VIENNE (CDOS)

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 dans son art.10 et 10-1,

Vu la loi n°2021-1947 du 31 décembre 2021,

Vu le décret n°2021-495 du 06 juin 2001,

Vu les articles L.1611-4, L2121-29 et L.2311-7 du CGCT,

Considérant que le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Vienne (CDOS) accompagne au quotidien les associations du département sportives et autres dans leur fonctionnement. Son rôle principal est de soutenir et de défendre les intérêts du mouvement sportif départemental et de ses bénévoles.

Considérant qu'à ce titre, le CDOS est intervenu à de multiples reprises sur notre territoire.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 300€ au CDOS 87.

Après délibération les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 300€ au CDOS 87.

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Votants : 22

Présents : 18

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET ANNEE DE DESSAS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 23 décembre 2025

Affiché / Notifié le 23 décembre 2025

Certifié exécutoire le 23 décembre 2025

Publiée le 23 décembre 2025

Le Maire,

Nadine BURGAUD



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 087-218712503-20251218-20251214-DE